

COMMUNE DE MONTEMBOEUF
Département de la Charente - Arrondissement de Confolens

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal 30 juillet 2020

L'an deux-mille-vingt le trente du mois de juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni au Centre Culturel, 29 bis Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montemboeuf.

Date de convocation : 23/07/2020

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15

PRÉSENTS : M^{me} BENKISSOUS – M. BOURNIER – M. COLDEBOEUF – M^{me} CORBINIEN – M. DAGANAUD – M^{me} FOUQUE – M. LAURENT – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU – M^{me} ROUGIER – M. SARDIN – M^{me} THIMONIER – M. TRAPATEAU

ABSENTS : M^{me} BOUCHER – M^{me} JACQUELIN

Secrétaire de séance : M^{me} MANIERE

Mme JACQUELIN donne pouvoir à M. PERROCHEAU.

Mme BOUCHER donne pouvoir à Mme MANIERE.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Affectation des résultats 2019 : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois ;
- Vote des Budgets Primitifs 2020 : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois ;
- Accord amiable pour mise en conformité assainissement Grande Rue ;
- Création d'une régie pour la vente du mobilier du village vacances ;
- Questions diverses.

Affectation des résultats 2019 - Commune / D2020_5_1

M. BOURNIER donne lecture des résultats 2019 du budget communal :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	- 509 154.18 €
Recettes de fonctionnement	+ 718 998.98 €
Excédent de fonctionnement	= + 209 834.80 €
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	+ 656 199.79 €
Reste à réaliser en recette	- €
Résultat d'exploitation	= + 866 034.59 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	- 90 222.40 €
Recettes d'investissement	+ 143 653.06 €
Excédent d'investissement	= + 53 430.66 €
Résultat d'investissement cumulé antérieur	- 91 573.87 €
Reste à réaliser en dépense d'investissement	- 35 849.10€
Déficit de financement de l'investissement	- 73 992.31 €

M. BOURNIER explique que l'excédent de fonctionnement de la commune va permettre de financer une partie des travaux de la rénovation du bourg, mais également d'autres projets validés en Conseil Municipal. Il propose la répartition suivante des résultats 2019 :

Affectation du résultat de fonctionnement :	+ 866 034.59 €
⇒ 1068 – couverture du besoin de financement en investissement	73 992.31 €
⇒ En report excédent de fonctionnement reporté - 002	792 042.28 €

Vote : Pour = 15

Affectation des résultats 2019 – Assainissement / D2020_5_2

M. BOURNIER donne lecture des résultats 2019 du budget du service d'assainissement collectif :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	- 48 948.66 €
Recettes de fonctionnement	+ 47 883.63 €
Déficit de fonctionnement	= - 1 065.03 €
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	+ 1 815.50 €
Résultat d'exploitation	= + 750.47 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	- 16 220.14 €
Recettes d'investissement	+ 34 847.32 €
Excédent d'investissement	= + 18 627.18 €
Résultat d'investissement cumulé antérieur	+ 140 487.83 €
Reste à réaliser en investissement dépenses	- 254 279.71 €
Déficit d'investissement	- 95 164.70 €

Les restes à réaliser en investissement sont le montant total des marchés signés en 2019 avec SOGEA pour les travaux actuellement en cours dans le bourg et HECA pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Il propose la répartition suivante des résultats 2019 :

Affectation du résultat de fonctionnement :	+ 750.47 €
⇒ 1068 – couverture du besoin de financement en investisst	750.47 €
Affectation du déficit d'investissement :	- 95 164.70 €
⇒ En report excédent d'investissement reporté - 001	+ 159 115.01 €
⇒ Reste à réaliser en dépense d'investissement	- 254 279.71 €

Vote : Pour = 15

Affectation des résultats 2019 – Lotissement du Petit Mairat / D2020_5_3

M. BOURNIER donne lecture des résultats 2019 du budget du lotissement :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	- 34 119.35 €
Recettes de fonctionnement	+ 34 119.35 €
Excédent de fonctionnement	= - €
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	- €
Résultat d'exploitation	= - €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	- 15 344.90 €
Recettes d'investissement	+ 34 119.35 €
Excédent d'investissement	= + 18 774.45 €
Résultat d'investissement cumulé antérieur	+ 13 319.59 €
Excédent d'investissement	+ 32 094.04 €

M. BOURNIER précise que l'excédent d'investissement équivaut aux deux échéances d'emprunt restante (2020 et 2021). La commune a provisionné ce budget en 2019 afin que le capital restant dû soit couvert. Il propose la répartition suivante des résultats 2019 :

Affectation du résultat d'investissement :	+ 32 094.04 €
⇒ En report excédent d'investissement reporté - 001	32 094.04 €

Vote : Pour = 15

Affectation des résultats 2019 – Chaufferie / D2020_5_4

M. BOURNIER donne lecture des résultats 2019 du budget de la chaufferie bois :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	- 79 188.96 €
Recettes de fonctionnement	+ 85 452.23 €
Excédent de fonctionnement	= + 6 263.27 €
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	- €
Résultat d'exploitation	= + 6 263.27 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	- 16 709.00 €
Recettes d'investissement	+ 26 571.11 €
Excédent d'investissement	= + 9 862.11 €
Résultat d'investissement cumulé antérieur	- 4 682.82 €
Excédent d'investissement	+ 5 179,29 €

Il propose la répartition suivante des résultats 2019 :

Affectation du résultat de fonctionnement :	+ 6 263.27 €
⇒ En report excédent de fonctionnement reporté - 002	6 263.27 €
Affectation du résultat d'investissement :	+ 5 179,29 €
⇒ En report excédent d'investissement reporté - 001	5 179,29 €

Vote : Pour = 15

Attribution des subventions d'associations 2020 / D2020_5_5

Monsieur le Maire, M. COLDEBOEUF et M. PERROCHEAU, parties prenantes d'associations concernées, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le premier adjoint propose de soutenir les associations à la même hauteur que l'année précédente, malgré la crise sanitaire qui a empêché le déroulement des activités initialement prévues. Il propose de procéder à l'attribution des subventions pour l'année 2020 selon la répartition suivante :

Chasseurs réunis de Montemboeuf	400 €
Association Chasse privée	100 €
Foot	1 000 €
CCLPHM	1 000 €
Ted16	250 €
Chambre des métiers	300 €
Bibliothèque	3 000 €
Détente et Loisirs	450 €
CRCATB (Cinéma)	150 €
CAM	450 €
Restos du Cœur	100 €
La grande famille confolentaise	100 €
Total	7 300 €

M. BOURNIER précise que le club de foot, outre la subvention attribuée, coûte également à la commune au niveau de l'entretien du stade. Le coût annuel est évalué à environ 4700 € par an.

M. LAURENT soulève le fait que les joueurs du club sont issus de nombreuses communes alentours. Les autres communes pourraient également être sollicitées.

M. BOURNIER indique que le club est le résultat de la fusion des clubs de Montemboeuf et de Cherves. Cherves met également son stade et ses vestiaires à disposition du club. Il est vrai que peu de joueurs habitent sur Montemboeuf.

Vote : Pour = 11

Budget Primitif 2020 - Commune

L'ensemble des articles et chapitres du budget est présenté par M. BOURNIER. Il indique que le budget est voté par chapitre tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement. Il informe les conseillers que le budget doit être équilibré et sincère.

Chapitre	BP 2019	réalisé en 2019	RAR	BP 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	249 680,00	127 097,79	0,00	232 500,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	238 200,00	175 389,36		247 200,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	1 906,00	1 898,00		1 986,00
022 DEPENSES IMPREVUES	15 000,00	0,00		20 000,00
023 VIREMENT de la sect fct A LA SECT. D'INV.	541 428,44	0,00		735 213,28
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	192 260,00	165 810,77	0,00	194 900,00
66 CHARGES FINANCIERES	16 000,00	15 768,91	0,00	16 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (titres annulés)	26 189,35	23 189,35	0,00	3 000,00
TOTAL Fonctionnement dépenses	1 280 663,79	509 154,18	0,00	1 450 799,28

Chapitre	BP 2019	réalisé en 2019	RAR	BP 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES				
002 Excédent antérieur reporté	656 199,79	0,00		792 042,28
013-attenuation charges-	0,00	5 635,57	0,00	800,00
70 PRODUITS DES SERVICES	6 200,00	11 494,35	0,00	8 000,00
73 IMPOTS ET TAXES	328 085,00	330 998,00	0,00	299 375,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	280 049,00	322 527,96		330 530,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	10 015,00	26 115,27		18 012,00
76 PRODUITS FINANCIERS	115,00	115,20		0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	10 102,63		2 040,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS		12 000,00		0,00
TOTAL Fonctionnement recettes	1 280 663,79	718 988,98	0,00	1 450 799,28

Chapitre	BP 2019	réalisé en 2019	RAR	BP 2020
INVESTISSEMENT DEPENSES				
001 Déficit antérieur reporté	91 573,87	0,00		38 143,21
16 EMPRUNTS ET DETTES	19 234,00	18 246,64	0,00	15 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		499,00		0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000,00	1,00	0,00	22 369,60
271-2151 FDAC				40 000,00
280-2151 TRAVAUX VOIRIE	36 461,76	24 200,84	1 023,82	30 000,00
242-21578 SIGNALÉTIQUE	3 000,00			5 000,00
283-21318 REMISE AUX NORMES C.C.	4 411,42	411,42		5 000,00
288-21568 DEFENSE INCENDIE (SICLI + BORNES)	10 000,00	1 404,39		25 000,00
305-2138 MAISON CHAMBONNAUD	60 000,00			60 000,00
312-2183 ORDINATEUR	3 000,00	674,00		3 000,00
315-2135 ACCES HANDICAPE	3 000,00			3 000,00
316-2158 MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	30 000,00	4 016,34	1 725,42	8 000,00
324-2138 TRAVAUX POSTE (desamiantage toilettes)				8 000,00
326-2188 EMBELLISSEMENT BOURG	3 000,00	486,96		5 000,00
327-2138 EGLISE	8 000,00	3 146,48	10 381,80	5 000,00
333-2111 RESERVE FONCIERE	5 000,00		13 500,00	30 000,00
334-2138 CHAPELLE	30 194,44			30 000,00
337-2184 EQUIPEMENTS BIBLI	1 000,00			2 000,00
300-2188 JEUX plein air	6 313,55	6 313,55		2 000,00
287-2188 MATERIEL C CULT	4 000,00	2 697,00	1 260,00	6 000,00
341-2031/2135 AMENAGEMENT CENTRE-BOURG	282 244,00	2 244,00		301 713,28
351-21533 ENFOUISSEMENT RESEAU (ELEC, EP, tel, FIBRE)	40 000,00			30 000,00
342-2031 +21578 NUMEROTATION	19 320,00	12 680,77		2 000,00
345-2128 AMENAGEMENT PLATEFORME STOCKAGE	10 000,00			10 000,00
347-202 NUMERISATION CIMETIERE	0,00			2 000,00
348-21538 ECLAIRAGE PUBLIC	5 000,00		1 958,06	6 000,00
349-2135 REFECTION MAIRIE	40 000,00			70 000,00
350-2115 GRANGE FORGEAS	9 000,00		6 000,00	8 000,00
352-21316 AMENAGEMENT CIMETIERE : ossuaire, cavurnes	25 000,00	439,21		25 000,00
VESTIAIRE STADE	2 000,00			8 000,00
353-2151 PLATEAU SURELEVE RD16 ECOLE	16 000,00	12 760,80		0,00
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENTS PROGRAMMES	655 945,17	71 475,76		729 713,28
TOTAL Investissement dépenses	767 753,04	90 222,40	35 849,10	805 726,09

Chapitre	BP 2019	réalisé en 2019	RAR	BP 2020
INVESTISSEMENT RECETTES				
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.	541 428,44		0,00	735 213,28
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	499,00	0,00	22 369,60
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	123 324,60	135 537,38	0,00	83 992,31
1641 EMPRUNT		280,00		
27 AUTRES IMMO FIN;	0,00	4 173,68	0,00	
231 - AMENAGT BOURG	100 000,00			
341 - AMENAGEMENT CENTRE BOURG		3 163,00		
353 - AMENDES POLICE AMNEGT ECOLE	3 000,00			
TOTAL Investissement recettes	767 753,04	143 653,06	0,00	841 575,19

Vote : Pour = 15

Budget Primitif 2020 - Assainissement

L'ensemble des articles et chapitres du budget est présenté par M. BOURNIER. Il indique que le budget est voté par chapitre tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement. Il informe les conseillers que le budget doit être équilibré et sincère.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	8 300,00 €	042	quote part subv inv	2 500,00 €
014	versement redevance modern réseaux	3 200,00 €	70	redevance asst collectif	27 500,00 €
042	Dotations amortisss	30 500,00 €	70	redevance modernisation réseau pr Adour-G	3 500,00 €
65	Autres charges de gestion	2 000,00 €	74	subventions d'exploitation Adour-G	5 000,00 €
66	Intérêts	7 000,00 €	74	subventions d'exploitation commune	13 300,00 €
67	Titres annulés	800,00 €			
total		51 800,00 €	total		51 800,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses				Recettes		
Chap	Libellé	Report	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
040	subvention d'équipt		2 500,00 €	001	Excédent investisss reporté	159 115,01 €
16	emprunts		10 000,00 €	040	amort travaux réseaux	26 300,00 €
300	travaux réseau	254 279,71 €		040	amort autres	4 200,00 €
300	Md'O Travaux : revalorisation		1 000,00 €	10	FCTVA	800,00 €
300	travaux réseau nouveaux branchements		1 500,00 €	10	affectation excédent fonctionnement CA	750,47 €
300	inspection tranchées		9 000,00 €	13	Subvention département travaux réseau	10 000,00 €
300	travaux réseaux : reprise branchement Poste		10 000,00 €	16	emprunt	120 000,00 €
300	travaux réseaux : desamiantage rue des balcons		30 385,77 €			
300	modif armoire électrique poste relevage		500,00 €			
300	matériel (regards)		2 000,00 €			
total		254 279,71 €	66 885,77 €	total		321 165,48 €

Vote : Pour = 15

Budget Primitif 2020 – Lotissement du Petit Mairat

L'ensemble des articles et chapitres du budget est présenté par M. BOURNIER. Il indique que le budget est voté par chapitre tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement. Il informe les conseillers que le budget doit être équilibré et sincère.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011-608	frais accès terrain	10,00 €	75-7588	produits divers gestion courante	10,00 €
total		10,00 €	total		10,00 €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
1641	emprunts	32 094,04 €	001	excédent antérieur reporté	32 094,04 €
total		32 094,04 €	total		32 094,04 €

Vote : Pour = 15

Budget Primitif 2020 – Chaufferie Bois

L'ensemble des articles et chapitres du budget est présenté par M. BOURNIER. Il indique que le budget est voté par chapitre tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement. Il informe les conseillers que le budget doit être équilibré et sincère.

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chap	Article	Libellé	Proposition	Chap	Article	Libellé	Proposition
002				002		Excédent antérieur reporté	6 263,27 €
011	6061	Fourn non stockables	40 000,00 €	042	777	quote part subv invt	16 709,00 €
011	6156	maintenance	25 000,00 €	70	706	prestations services	67 212,73 €
011	6225	indemnités au comptable	160,00 €				
042	6811	dotation aux amortissts	25 015,00 €				
65	658	charges diverses	10,00 €				
total			90 185,00 €	total			90 185,00 €
Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chap	Article	Libellé	Proposition	Chap	Article	Libellé	Proposition
040	13912	Régions	12 306,00 €	001		Excédent antérieur reporté	5 179,29 €
040	13913	Départements	4 403,00 €	040	28135	inst générales, agencemnt	25 015,00 €
21	2153	Construction à caractère spécifique	13 485,29 €				
total			30 194,29 €	total			30 194,29 €

Vote : Pour = 15

Accord amiable mise en conformité assainissement Grande Rue / D2020_5_6

M. le Maire explique aux conseillers municipaux que lors du contrôle du raccordement à l'assainissement collectif de l'immeuble situé au 11 Grande Rue par les services techniques municipaux le 5 juin 2020, il a été constaté qu'il n'existait pas de tabouret individuel de raccordement au réseau public d'assainissement pour les immeubles suivants : 11 Grande Rue, AB 450 et 13 Grande Rue, AB 449.

Lors de la construction des maisons en 2001, cette installation n'avait pas été prévue. Les deux raccordements sont reliés et rejoignent le réseau de collecte derrière la chaufferie communale. Il n'existe aucun regard.

Aujourd'hui, au vu des règles de mise en conformité de l'assainissement collectif, la commune demande que tout raccordement au réseau soit individualisé et matérialisé par un tabouret (si possible en limite de propriété sur la voie publique). En effet, ce dernier permet d'isoler un problème d'évacuation lié à chaque immeuble.

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite proposer un accord amiable aux propriétaires pour régler ce problème. Il présente l'accord amiable. Le devis des travaux le moins cher s'élève à 780 € TTC. La commune prendrait donc 50% du HT à sa charge et la TVA soit 455 €. Et chaque propriétaire aurait 25 % du montant HT à sa charge soit 162.50 €.

Vote : Pour = 15

Création d'une régie de recettes pour la vente du mobilier du Village Vacances de Fontvieille / D2020_5_7

Le Conseil municipal, par délibération du 30 janvier 2020, a validé la vente du mobilier et objets restant dans les pavillons du village vacances en raison de leurs cessions dans les prochaines semaines à l'Office HLM Logélia.

Considérant la nécessité d'encaisser le produit des recettes liées à cette vente, Monsieur le Maire propose la création d'une régie de recettes.

Cette régie, installée au n°1 rue Fontvieille, 16310 MONTEMBOEUF, aura pour objet l'encaissement en espèces et en chèques par le service administratif des produits de la vente du mobilier, de la vaisselle et du linge de la liquidation du village vacances de Fontvieille. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 €. Le régisseur titulaire sera Céline BERTAUX. Le régisseur suppléant sera Vanessa LEMOINE.

Monsieur le Maire précise que le trésorier comptable a émis un avis favorable, en date du 24/07/2020, à la création de cette régie de recettes.

Vote : Pour = 15

Questions Diverses

▪ Travaux assainissement et eau potable :

M. BOURNIER informe les conseillers qu'une équipe continuera le travail jusqu'à la semaine du 3 août. Puis le chantier sera à l'arrêt jusqu'au 24 août pour cause de congés. A la reprise, 3 semaines de travaux sont programmées.

▪ Borne de recharge électrique du SDEG :

M. le Maire informe que la borne de recharge de véhicules électriques, installée par le SDEG en face de la Poste, est opérationnelle depuis le 24 juillet. Des documents présentant le dispositif et l'appli MobiVe sont distribués aux conseillers. Il faut soit un badge soit un smartphone pour avoir accès à la borne.

▪ **Aire de covoiturage à l'Arbre :**

M. le Maire présente le projet d'aire de covoiturage à l'Arbre (côté Mazerolles) monté par Louis BARDOT. Cet habitant de l'Arbre a répondu à l'appel du département pour un budget participatif 2020. Son projet a été présélectionné. Il s'agirait de créer une zone de covoiturage accueillante avec une aire de repos au lieu-dit l'Arbre. L'ensemble des projets sera soumis au vote des habitants du département. M. Bardot nous fera savoir quand aura lieu le vote afin que les habitants de notre territoire puissent mettre en avant ce projet.

▪ **Repas des Aînés**

En raison de la crise sanitaire, Mme Manière explique que, en lieu et place du traditionnel repas des Aînés qui a lieu à l'automne, elle propose d'offrir un panier garni. Chaque habitant de plus de 65 ans (et inscrit sur la liste électorale) recevra un panier garni de produits régionaux (chocolat, vin, rillettes de canard, gâteau) : un simple pour les personnes seules et un double pour les couples. Il sera offert aussi un panier à tous les résidents de la MARPA. L'objectif est de maintenir le même budget que les années précédentes (environ 2700 €).

L'ensemble des conseillers est favorable à la proposition de Mme Manière.

▪ **Piscine**

M. LAURENT demande s'il y a de nouvelles informations de la CDC au sujet de la piscine. M. le Maire indique qu'une expertise est prévue fin août.

▪ **Effectif des écoles**

M. LAURENT demande si le nombre d'élèves scolarisés au RPI de Montembœuf a baissé.

M. BOURNIER, président du SIVOS, confirme que le nombre d'élèves inscrits a effectivement baissé. Pour l'instant 191 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre 2020, ce qui fait une baisse d'environ 30 élèves par rapport au début du confinement (220 élèves présents au 1^{er} janvier). Il semblerait que des familles aient déménagé suite au déconfinement, et elles ne sont pas remplacées par de nouvelles familles. Cela est inquiétant, car aujourd'hui, le RPI compte 10 classes. Pour l'année 2020/2021, il n'y aura pas de fermeture de classe, mais une nouvelle baisse d'effectif fait craindre une fermeture de classe, ce qui entraînerait une fermeture d'école (Massignac, Vitrac ou Cherves). En effet, l'Education Nationale proscrit la présence d'une seule classe sur un site. L'Education Nationale émet l'hypothèse d'installer les élèves de CM2 au collège.

M. DAGANAUD considère que le départ de familles et d'écoliers n'est pas une fatalité. Il est nécessaire de rendre notre territoire attractif pour faire venir et rester de nouvelles familles. Toutes les possibilités pour garder des écoles et un collège sur notre territoire doivent pouvoir être discutées.

▪ **Prochain Conseil Municipal**

M. TRAPATEAU informe que le prochain conseil municipal aura fin août/début septembre. Il aura notamment pour objet la mise en place des commissions.

Séance levée à 23h20

À Montembœuf, le 7 août 2020

Le Maire,
Jean-Marie TRAPATEAU

